

Annexe 5

Commentaires des intervenants

[annexe à joindre lorsque remplie par l'intervenant]
Rapport du Transporteur sur la séance de travail
du 7 octobre 2011
sur les indicateurs de la performance environnementale
Commentaires de UC

Je soussigné(e) Jean-François Blain, en qualité de représentant(e) de Union des consommateurs (UC) indique par la présente que j'ai pris connaissance du contenu du *Rapport du Transporteur sur la séance de travail du 7 octobre 2011 sur les indicateurs de la performance environnementale* et m'en déclare satisfait, sous réserve des commentaires formulés ci-dessous.

J'ai pris connaissance du rapport préliminaire de la séance de travail du 7 octobre 2011 soumis par Hydro-Québec Transport et j'atteste qu'il reflète bien les positions que j'ai présentées au nom de UC, sous réserve de ce qui suit :

- 1) UC ne prévoyait pas intervenir sur le sujet des indicateurs environnementaux dans le cadre du présent dossier; UC désire néanmoins réserver ses droits de soumettre des commentaires dans l'éventualité où des propositions portant sur l'indicateur environnemental *déversements accidentels* seraient débattues;
- 2) L'Union des consommateurs appuie la proposition du Transporteur sous réserve des commentaires spécifiques formulés ci-dessous pour l'un ou l'autre des indicateurs.



(signature du représentant)

L'indicateur de la performance environnementale lié à la maîtrise intégrée de la végétation dans les emprises de lignes de transport, soit la *superficie traitée mécaniquement et sélectivement à l'aide de phytocides et superficie totale des emprises à entretenir*

___ UC appuie la proposition du Transporteur.

Commentaires

L'indicateur de la performance environnementale lié à la gestion des matières résiduelles (MR) et des huiles isolantes minérales (HIM), soit *les achats, la récupération, le réemploi et le recyclage des MR et HIM*

___ UC appuie la proposition du Transporteur.

Commentaires

L'indicateur de la performance environnementale lié à la gestion des déversements accidentels, soit les *déversements accidentels de plus de 4 000 litres dans l'environnement*

- UC appuie la proposition du Transporteur sous réserve du commentaire inscrit ci-dessous.

Commentaires

À l'instar d'autres intervenants, notamment l'AQCIE-CIFQ, UC considère que cet Indicateur de performance environnementale devrait comporter un seuil de recensement des déversements accidentels beaucoup plus bas, soit quelques centaines de litres.

JF Blain